



## Motion 6

Luxembourg, le 14 juillet 2021


Dépôt : Marc Lies  
Groupe politique CSV  
PL 7648

### La Chambre des députés

- constatant que la pénurie de logements abordables et de logements locatifs sociaux représente un des principaux défis auxquels est confronté le Luxembourg et qui touche de plus en plus de ménages ;
- estimant que la politique doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures supplémentaires pour affronter l'insuffisance persistante de logements abordables ;
- constatant que la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement prévoit des subventionnements étatiques pouvant atteindre jusqu'à soixante-quinze pour cent du prix de construction ou d'acquisition de logements destinés à la location qui sont créés par des promoteurs publics ;
- estimant que les retards accumulés dans ce domaine ne peuvent être rattrapés sans une collaboration renforcée avec le secteur privé et qu'il est indispensable d'associer le secteur privé au développement de logements locatifs à loyer modéré ;
- rappelant que la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce et la Chambre Immobilière demandent depuis plusieurs années la mise sur un pied d'égalité des promoteurs publics et privés en matière d'aides étatiques pour la construction ou l'acquisition de logements destinés à la location ;
- estimant qu'il est dès lors primordial que les investisseurs/promoteurs privés qui font réaliser des projets subventionnés puissent également bénéficier des aides étatiques ;
- estimant cependant que l'octroi et l'importance des aides de l'Etat devraient être assortis d'une série de conditions et d'obligations qui reposent sur une convention à conclure avec le ministre ayant le logement dans ses attributions ;

## Invite le Gouvernement

- à étendre le bénéfice des aides étatiques aux promoteurs privés qui investissent dans le logement locatif subventionné ;
- à élaborer un cahier de charges standardisé déterminant les critères applicables à la construction d'un logement locatif subventionné ;
- à prendre les mesures nécessaires afin de modifier les textes en question.



Marc LIES



F. Hetto - Gaasch



Serge Wilmes



Emile  
EICKER



Emile EICKER